



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-04-GT**

Robinet thermostatique sur radiateurs existants appartenant à un système de chauffage central à combustible dans un bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m² et 10 000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'un robinet thermostatique sur des radiateurs existants, appartenant à un système de chauffage central à combustible.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

12 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m ²			X	S	X	Secteur d'activité	Facteur correctif		
Zone climatique	H1	40				Bureaux	1,3		
	H2	30						Enseignement	0,7
	H3	20							
		Hôtellerie, restauration	1,4						
				Santé	1,1				
						Autres secteurs	0,7		

S est égale à la surface chauffée par les radiateurs équipés de robinets thermostatiques.